Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_412-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/412
DU 29 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 25
Nombre de votants..... 24

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du seize avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Gaël LERAY qui a donné pouvoir à Philippe ARMAND
Catherine HERBIN - WAREMBOURG

Secrétaire de séance :
Caroline BERNE

OBJET : Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2026

Rapporteur : Monsieur Philippe CORDON, adjoint aux finances :

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire en séance du conseil municipal du 10 avril 2026 ;

VU l'avis favorable des commissions Finances, Culture et Patrimoine, Sports et Vie scolaire, Enfance et Jeunesse du 22 avril 2026 ;

L'examen des dossiers de demandes de subventions 2026 par les associations confirme le maintien en bonne santé financière de toutes les associations de la commune. Par suite, il est proposé pour l'année 2026 la reconduction à budget identique des aides accordées en 2025.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_412-DE

Les éléments déclaratifs ont été fournis dans le dossier de demande d'aides remis obligatoirement par chaque association qui sollicite une aide à la fin du mois de janvier de chaque année. Étant précisé que le non dépôt du dossier équivaut à une non demande de subvention.

La liste et le montant des subventions proposées sont détaillés dans l'état annexe joint.

Le Conseil municipal est invité à :

- **ADOPTER** les subventions telles que présentées en annexe ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondant au budget prévisionnel 2026 ;

- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :
Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Philippe CORDON, Nathalie THOMAS

Fait à Ploeren, le 29 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)